
COMPTES ANNUELS 2010

Office communautaire des
variétés végétales

Sommaire

1. Vue d'ensemble de l'exécution du budget 2010	3
Introduction	3
Vue d'ensemble	3
Resultat Budgetaire	4
Recettes	5
Dépenses	6
Réserve de trésorerie	11
Conclusion	12
2. Principes budgétaires.....	13
3. Comptes Bugdetaires.....	14
Compte de résultat budgétaire	14
Recettes Budgétaires	15
Rapports Budgétaires Détaillés	16
Engagements hors bilan	19
4. Comptes Financiers:.....	20
Bilan :	20
Compte de résultat économique.....	21
Cash flow (Methode Indirecte).....	22
5. Notes annexes aux états financiers.....	23
6. Résumé des principes comptables essentiels.....	28



1. VUE D'ENSEMBLE DE L'EXECUTION DU BUDGET 2010

INTRODUCTION

Le présent rapport fournit, conformément aux dispositions financières de l'Office communautaire des variétés végétales, une vue d'ensemble et une analyse de l'exécution budgétaire de l'OCVV en 2010, ainsi qu'une présentation des événements et développements clés ayant un impact sur la situation financière de l'Office.

Le rapport comprend également les comptes budgétaires et financiers audité 2010 de l'OCVV.

VUE D'ENSEMBLE

Le système de protection communautaire a continué à croître en 2010. L'Office a reçu 2899 nouvelles demandes, et grâce à un taux relativement faible de retraits, le nombre total de titres en vigueur s'élevait à 17610.

Comptes budgétaires

Les comptes budgétaires, qui reflètent plus ou moins les recettes et dépenses pour l'année, dépendent des dates de réception des recettes et de la sortie d'argent liée aux paiements. Les recettes budgétaires s'élevaient à un peu moins de 12 millions d'euros pour l'année, les paiements à 10.8 millions d'euros, et les recettes non budgétaires à 0.15 million d'euros, soit un excédent budgétaire de 1.3 million d'euros.

Ce résultat budgétaire positif peut être considéré d'une certaine façon comme extraordinaire, dans la mesure où les paiements budgétaires ont été significativement plus faibles que prévus, en raison de problèmes avec certains offices d'examen, à la fois en termes de soumission des rapports d'examen à l'OCVV, et de facturation à l'Office des rapports envoyés. On peut s'attendre à ce que l'excédent budgétaire soit nettement inférieur en 2011, dès lors que les offices d'examen auront rattrapé leur retard dans l'envoi de leurs rapports et factures.

Comptes financiers

Les comptes financiers présentent un résultat positif significativement plus faible de 0.9 million d'euros. Ce chiffre tient compte des factures non encore reçues en fin d'année, et en tant que tel, reflète plus précisément la situation financière de l'Office.

Par ailleurs, la nouvelle tarification des examens a été adoptée, et est entrée en vigueur au 1er janvier 2011. Ceci va entraîner une augmentation des coûts d'exploitation pour l'OCVV et permettra de stabiliser le résultat économique à des niveaux plus proches de l'équilibre.



RESULTAT BUDGETAIRE

Le résultat budgétaire résulte de la différence entre les recettes et les paiements budgétaires. L'Office a conservé en 2010 sa stratégie visant à garder un résultat budgétaire le plus proche possible de l'équilibre. Cependant, pour les recettes et les paiements, l'Office dépend du règlement des clients, et de l'envoi des factures des fournisseurs, en temps opportun. Dès réception des factures, l'Office en réalise le paiement dans un laps de temps très court. En 2010, 90 % des factures reçues ont été payées dans les 30 jours, et celles qui l'ont été en un temps plus long, ont généralement été retardées pour des problèmes liés au montant de la facture, ou à des détails techniques concernant le service fourni.

En 2010, des problèmes rencontrés avec certains offices d'examen ont entraîné un retard et le nombre de rapports d'examen et de factures reçus était significativement moins important que prévu. En conséquence, malgré un rapide traitement des factures, le résultat budgétaire pour l'année s'éleve à un excédent de 1.15 million d'euros, comparé à un déficit de 74 448 € en 2009, avec un résultat net pour l'année de 1.3 million d'euros, comparé à 200 000 € en 2009, après avoir inclus les recettes non budgétaires.

Tableau 1: Résultat budgétaire 2010

Description	2010	2009	Variation
Recettes des taxes	11 904 332.00	11 390 680.00	4.5 %
Autres recettes	62 039.48	392 301.46	-84.2%
Total recettes	11 966 371.48	11 782 981.46	1.6%
Dépenses liées au personnel	5 508 664.27	5 176 003.09	6.4 %
Dépenses administratives	1 126 887.72	1 405 649.93	-19.8 %
Dépenses opérationnelles	4 175 118.94	5 275 777.37	-20.8 %
Total des dépenses	10 810 670.93	11 857 429.39	-8.8 %
Résultat budgétaire	1 155 700.55	-74 448.93	
Recettes non budgétaires	156 603.73	274 681.81	
Résultat net de l'exercice	1 312 304.28	200 233.88	



RECETTES

Le total des recettes a augmenté de 1,56 % comparé à 2009. L'augmentation provient intégralement des taxes, avec des baisses significatives de toutes les autres recettes.

Tableau 2: Recettes 2010

Type de revenus	2010	2009	Variation
Taxes	11 904 332.00	11 390 680.00	4.5 %
Opérations administratives & divers	16 499.18	72 849.51	-77 %
Intérêts bancaires	79 011.71	154 023.95	-48 %
Fonds multi-bénéficiaires	-33 471.41	165 428.00	-120 %
Total des recettes	11 966 371.48	11 782 981.46	1.56 %

Une analyse plus détaillée des recettes de taxes montre une augmentation constante dans l'ensemble, excepté pour les taxes « diverses », qui sont restées stables.

Tableau 3: Répartition des recettes

Type de taxe	2010	2009	Variation
Taxes annuelles	5 407 600	5 130 500	5.4 %
Taxes d'examen	3 486 750	3 427 440	1.7 %
Taxes de demande	2 638 800	2 458 800	7.3 %
Taxes diverses	371 182	373 940	-0.7 %
Total des taxes	11 904 332	11 390 680	4.5 %

Les recettes administratives varient énormément d'une année à l'autre. Le chiffre de 2009 incluait un montant de 30 765 € correspondant à un remboursement des frais de traduction des années précédentes, et 10 000 € correspondant à une recette d'assurance.

En ce qui concerne les revenus de placements, l'Office a poursuivi sa politique d'investissement sur des produits à faible risque – dépôts négociés auprès des banques et également avec des obligations de trésorerie d'Etat. Les intérêts bancaires sont significativement plus bas, en raison de taux d'intérêt historiquement bas. Malgré ces faibles taux, l'Office continuera à suivre sa politique de minimisation des risques pour les recettes de trésorerie, en investissant dans des placements sécurisés à capital garanti. Par ailleurs, le niveau des recettes budgétaires dépend de la date d'échéance des placements. Un certain nombre de placements arriveront à échéance en début d'année 2011, et seront donc comptabilisés en recettes sur 2011.

Le montant négatif des fonds du programme multi bénéficiaire correspond à un remboursement à la Commission Européenne des fonds non utilisés pour 2008.

Les recettes non budgétaires apparaissant dans le tableau 1 ci-dessus, correspondent à l'annulation des engagements C8 de 2009, inutilisés au 31 décembre 2010. Il correspond à 156 604 € pour les titres 1 et 2 du budget de l'Office.



DEPENSES

L'exécution des dépenses est réalisée en utilisant séparément les crédits budgétaires pour les engagements et les crédits budgétaires pour les paiements.

Pour les frais de personnel et les dépenses administratives (titre 1 et titre 2), les budgets d'engagement et de paiement sont égaux. Ce qui signifie que les montants engagés au cours d'une année sont identiques aux montants payés au cours de cette même année (où reportés pour être payés en début d'année suivante, comme les crédits C8).

Pour les dépenses opérationnelles (titre 3 – examens principalement), les engagements peuvent être faits sur une année, mais le paiement peut être étalé sur les années futures (en fonction des espèces en cours d'examen). Pour cette raison, le budget des engagements est différent du budget des paiements pour les dépenses opérationnelles.

Tableau 4: Exécution du budget (crédits de paiement) 2010

Titres	Budget 2010	Exécutés (EUR)	% exécuté	Annulés (EUR)	Annulés %
1: Dépenses liées au personnel	5 532 000	5 508 664.27	99.6%	23 335.73	0.4%
2: Dépenses administratives	1 487 000	1 126 887.72	75.8%	360 112.28	24.2%
3: Dépenses opérationnelles	6 128 000	4 175 118.94	68.1%	1 952 881.06	31.9%
Grand Total	13 147 000	10 810 670.93	82.2%	2 336 329.07	17.8%

Comme on peut le voir dans le tableau 4, le niveau global d'exécution des crédits de paiement pour 2010 est de 82.2 %. Cela représente une baisse significative par rapport à 2009, qui était de 89.6 %. La baisse du niveau d'exécution des crédits de paiement est presque entièrement imputable à des problèmes de répartition sur les dépenses opérationnelles et plus particulièrement pour les taxes d'examen. (Voir ci-dessous).

Titre 1 – Dépenses liées au personnel

Pour le titre 1 (salaires, charges sociales, indemnités) et les dépenses associées (missions, frais de formation, et personnel intérimaire) le niveau d'exécution est élevé, puisque le montant des salaires est stable et en grande partie prévisible.

Les dépenses de personnel ont augmenté faiblement en 2010, et tient compte des promotions prévues. La grille des salaires pour le personnel de l'Office est fixée par le Conseil Européen, et fait également l'objet de modifications en fonction de l'inflation.

Les annulations de crédits de paiement qui apparaissent sont dues à des dépenses initialement prévues qui n'ont pas été engagées.



Tableau 5: Exécution des paiements titre 1

Article budget.	Description	Budget 2010	Exécutés (EUR)	% exec.	Payés en 2010	Reportés à 2011 (credit C8)	Crédit annulés	% Annulés
E1100	Personnel	5 196 759.24	5 185 211.81	99.8%	5 174 433.67	10 778.14	11 547.43	0.2%
E1200	Formation	80 240.76	80 240.76	100.0%	30 723.26	49 517.50	-	-
E1300	Déplacements	210 000.00	210 000.00	100.0%	193 980.26	16 019.74	-	-
E1400	Personnel Interim.	13 000.00	12 904.89	99.3%	7 144.86	5 760.03	95.11	0.7%
E1500	Assistance	15 000.00	12 846.94	85.6%	8 133.49	4 713.45	2 153.06	14.4%
E1700	Représentation	17 000.00	7 459.87	43.9%	5 959.87	1 500.00	9 540.13	56.1%
Grand Total		5 532 000.00	5 508 664.27	99.6%	5 420 375.41	88 288.86	23 335.73	0.4%

L'exécution globale du budget pour les dépenses de personnel a été de 99.6 % (exécution des engagements), avec un montant d'annulation de seulement 23 335 €. Sur le montant engagé, 98 % (5 420 375 €) ont été payés sur l'année, et 2 % (88 289 €) devraient être payés en début d'année 2011, après réception des factures.

Titre 2 – Dépenses administratives

Le titre 2 (dépenses administratives) comprend l'équipement, l'informatique et les biens. Bien que la plupart des frais de ce titre peut être considérés comme fixes (charges des bâtiments, maintenance informatique, etc.), d'autres lignes budgétaires représentent des dépenses discrétionnaires comme par exemple des frais pouvant être potentiellement reportés. Cela inclut des éléments tels que les projets informatiques et les achats de matériel.

A cet égard, on peut observer qu'il y a un niveau élevé de crédits annulés pour des dépenses administratives. En particulier, la ligne E2300 a montré des réductions significatives des dépenses, au cours des 3 dernières années, tout comme pour la ligne E2100 les dépenses informatiques et la ligne E2000 frais immobiliers, la dépense est également plus faibles que prévues.

Tableau 6: Exécution des paiements titre 2 2010

Article budget.	Description	Budget 2010	Exécutés (EUR)	% exec.	Payés en 2010	Reportés à 2011 (credit C8)	Crédit annulés	% Annulés
E2000	Frais immobiliers	300 000.00	239 335.13	79.8%	178 864.91	60 470.22	60 664.87	20.2%
E2100	Frais informatiques	350 000.00	286 529.35	81.9%	247 034.74	39 494.61	63 470.65	18.1%
E2200	Équipement	100 000.00	51 512.66	51.5%	43 966.40	7 546.26	48 487.34	48.5%
E2300	Admin générale	192 000.00	58 989.85	30.7%	39 453.67	19 536.18	133 010.15	69.3%
E2400	Courrier et tel.	100 000.00	80 600.00	80.6%	69 688.43	10 911.57	19 400.00	19.4%
E2500	Réunions / Avis	300 000.00	286 688.13	95.6%	170 295.96	116 392.17	13 311.87	4.4%
E2600	Audit / évaluation	145 000.00	123 232.60	85.0%	58 082.60	65 150.00	21 767.40	15.0%
Grand Total		1 487 000.00	1 126 887.72	75.8%	807 386.71	319 501.01	360 112.28	24.2%



Sur le montant total exécuté, 72 % (807 387 €) ont été payés dans l'année, et 28 % (319 501 €) seront payés en 2011, après réception des factures.

Titre 3 – Dépenses opérationnelles

Les dépenses liées au titre 3 (dépenses opérationnelles) sont gérées d'une manière différente des titres 1 et 2. Sous le titre 3, les engagements sont gérés selon les « crédits dissociés ». Ce qui signifie que les engagements qui n'ont pas été annulés ou payés en fin d'année, sont reportés sur les années suivantes. Ceci est nécessaire dans la mesure où un engagement prévu pour un examen sur certaines espèces, peut se poursuivre et rester actif sur plus de 5 ans.

Le tableau ci-dessous montre le niveau d'exécution des crédits de paiement pour les dépenses opérationnelles. Le montant total payé (4 175 118 €) ne concerne pas uniquement les engagements pris en 2010, mais aussi les engagements pris les années précédentes, pour lesquelles des examens sont en cours.

Tableau 7: Exécution budgétaire (Crédits de paiement) 2010 Titre 3: Dépenses opérationnelles.

Article budget.	Description	Budget	Payés en 2010	% payé en 2010	Annulés	Annulés %
E3000	Dépenses d'examen	5 200 000.00	3 685 795.43	70.9%	1 514 204.57	29.1%
E3200	Achat de rapports d'examens	288 000.00	207 580.63	72.1%	80 419.37	27.9%
E3400	Publications	200 000.00	123 369.87	61.7%	76 630.13	38.3%
E3500	Études	200 000.00	50 000.00	25.0%	150 000.00	75.0%
E3600	Conseillers spéciaux	40 000.00	8 371.03	20.9%	31 628.97	79.1%
E3700	Progr. Mult-ibénéficiaires	200 000.00	100 001.98	50.0%	99 998.02	50.0%
Grand Total		6 128 000.00	4 175 118.94	68.1%	1 952 881.06	31.9%

Le paiement des examens prévus dans le budget est basé sur la réception des rapports et des factures correspondantes des offices d'examen. Le nombre de rapports d'examen reçus en 2010 a été inférieur à celui attendu. La réception tardive des rapports a été généralisée pour tous les secteurs des cultures, mais l'impact sur l'exécution budgétaire a été particulièrement problématique en ce qui concerne les examens pour les variétés de fruits, qui sont les examens les plus coûteux. Ces montants devront être versés dans les années à venir, une fois que les examens seront terminés, et l'OCVV reste en contact avec ces offices, en vue de trouver une solution.

En outre, pour un certain nombre d'offices d'examen, les factures de certains rapports pour 2010, n'ont pas été envoyées à l'OCVV à temps en 2010, ce qui signifie que pour ces rapports, le règlement n'a pu être effectué.

Le montant total des engagements sur le titre 3 pour 2010 a été de 5 351 718 € (84 % du montant prévu au budget).



Tableau 8: Exécution des engagements pour le titre 3

Article Budget.	Article description	Budget initial	Budget révisé	Budget final	Engagés	% Engagés
E3000	Dépenses d'examen	5 200 000	-	5 200 000	4 774 661	91.8%
E3200	Achat de rapports d'examens	288 000	-	288 000	269 280	93.5%
E3400	Publications	200 000	-	200 000	143 636	71.8%
E3500	Études	300 000	-	300 000	35 236	11.7%
E3600	Conseillers spéciaux	40 000	-	40 000	28 515	71.3%
E3700	Progr. Mult-ibénéficiaires	300 000	-	300 000	100 390	33.5%
Total		6 328 000	-	6 328 000	5 351 718	84.6%

Comme on peut le voir ci-dessus, le niveau des engagements pour les examens du titre 3 est resté élevé en 2010 (91.8 % pour les dépenses d'examen).

Le tableau suivant présente un aperçu de la valeur totale des engagements restant à payer, contractés en 2010 et au cours des années précédentes, qui seront payés ultérieurement.

Tableau 9: Engagements restant à payer pour le titre 3

Article Budgétaire	En cours début 2010	Dégagés en 2010	Engagés en 2010	Payés en 2010	En cours fin 2010
E3000 Dépenses d'examen	8 872 687	4 774 661	-353 590	-3 685 795	9 607 963
E3200 Achat de Rapports d'examens	246 000	269 280	-15 619	-207 581	292 080
E3400 Publications	61 880	143 636	-16 402	-123 370	65 745
E3500 Études	138 238	35 236	-38 243	-50 000	85 231
E3600 Conseillers spéciaux	236	28 515	-236	-8 371	20 144
E3700 Progr. multibénéficiaires	100 633	100 390	-2 042	-100 002	98 979
Total	9 419 675	5 351 718	-426 133	-4 175 119	10 170 142

Le montant des encours à la fin 2010 est important (10 170 142 €), car il donne une indication sur les obligations de l'Office pour les paiements à venir. Ce chiffre a augmenté de 750 000 € par rapport à 2009, ce qui s'explique par le fait que certains offices d'examen n'ont pas fourni à l'OCVV leurs factures et rapports, et qu'il faut donc considérer que les dépenses futures devraient augmenter.



Gestion des reports de crédits (C8)

Chaque année, pour le titre 1 et le titre 2, des engagements sont faits pour lesquels les factures ne sont pas encore reçues en fin d'année. Ces montants sont reportés, pour être payés l'année suivante. Le montant de ces factures n'étant pas encore connu en fin d'année, le montant total reporté est une estimation.

Le tableau 10 ci-dessous montre un niveau de paiement de 68 % (331 750 €) pour les montants de 2009 reportés, pour paiement, en 2010. Le montant restant à payer, qui avait été considéré comme une dépense budgétaire en 2009, a donc été reporté sur 2010 en « recette non budgétaire », et apparaît dans le compte de résultat du budget en tant que telle dans le tableau 1.

Tableau 10: Exécution des crédits C8 2010

Titre	article Budget.	Description	Budget Final	Payments	% Payé	crédits C8 non utilisés
Titre 1	E1100	Dépenses liées au personnel	4 897.61	1 905.80	39%	2 991.81
	E1200	Formation professionnelle continue	29 344.00	29 344.00	100%	-
	E1300	Missions et frais de voyage	5 200.62	2 544.14	49%	2 656.48
	E1400	Personnel intérimaire/assistance administrative et technique	-	-	-	-
	E1500	Aides spéciales, autres dépenses	5 458.65	5 142.36	94%	316.29
	E1700	Frais de réception et de représentation	1 000.00	-	0%	1 000.00
	Total			45 900.88	38 936.30	85%
Titre 2	E2000	Dépenses affectés aux immeubles	86 188.71	45 816.31	53%	40 372.40
	E2100	Matériel, logiciels et autres services externes	102 753.35	100 665.78	98%	2 087.57
	E2200	Mobilier de bureau, transport, technologie & librairie	12 818.97	5 196.26	41%	7 622.71
	E2300	Dépenses administratives générales	94 857.45	29 210.12	31%	65 647.33
	E2400	Frais de timbres et de téléphone	29 780.43	10 248.19	34%	19 532.24
	E2500	Réunion et informations	59 883.02	46 394.12	77%	13 488.90
	E2600	Audits internes et évaluations	56 171.34	55 283.34	98%	888.00
Total			442 453.27	292 814.12	66%	149 639.15
Grand Total			488 354.15	331 750.42	68%	156 603.73

Le montant des reports a été progressivement réduit au cours des trois dernières années, avec une réduction significative du montant des crédits perdus. Le montant reporté de 2010 à 2011 sera de 407 789 €.



RESERVE DE TRESORERIE

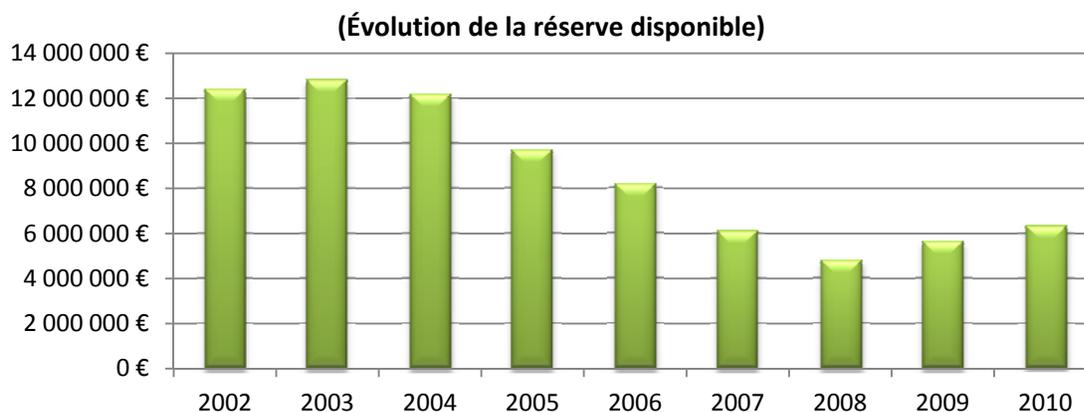
La réserve de trésorerie et les comptes de trésorerie de l'OCVV s'élevaient, au 31 décembre 2010, à 16.87 millions d'euros. Toutefois, les engagements en cours auprès des tiers (principalement auprès des offices d'examen) s'élevaient à 10.58 million d'euros à cette même date.

Tableau 10: Calcul de la réserve disponible

Description	31.12.2010 € 000's
Montant de la trésorerie	16 870
Montants titre 1 reportés à 2010 (C8)	-88
Montants titre 2 reportés à 2010 (C8)	-319
Montants titre 3 reportés (crédits dissociés)	-10 170
Total	6 293

L'écart de 6.29 millions d'euros constitue ce qu'on appelle la « réserve disponible » - essentiellement le montant tampon de la réserve de trésorerie disponible à l'Office, une fois tous les engagements payés¹.

La réserve a augmenté en 2010, en raison du résultat budgétaire positif. Cette augmentation a toutefois été atténuée par la hausse importante des engagements restant à liquider, soit une augmentation de 750 000 € de 2009 à 2010.



¹ Il est important de noter qu'il existe d'autres montants (tels que les salaires) qui devraient être payables dans les années à venir, en raison du statut juridique du personnel, même si les engagements budgétaires sont effectués sur une base annuelle. La réserve disponible doit donc être perçue comme indicative et refléter une tendance, et non des montants définitifs.



CONCLUSION

Le nombre de nouvelles demandes reste important, avec un nombre sans cesse croissant de titres en vigueur, le système de protection communautaire PVR fonctionne très bien, et reste financièrement stable. Le résultat budgétaire qui a été extrêmement élevé en 2010 devrait diminuer en 2011, étant donné les nouveaux coûts des examens et que les factures et rapports non reçus en 2010, le seront en 2011.

L'Office a géré sa trésorerie dans le cadre de la Politique de Trésorerie approuvée par le Conseil d'Administration, et continue à investir dans des placements à capital garanti.



2. PRINCIPES BUDGETAIRES

Le budget de l'OCVV est exécuté dans le respect des principes suivants:

Principe d'unité et de vérité budgétaire : Le budget est l'instrument qui prévoit et autorise, pour chaque exercice, l'ensemble des recettes et des dépenses estimées nécessaires de l'Office. Aucune recette ni aucune dépense ne peut être effectuée autrement que par imputation à une ligne du budget. Aucun crédit ne peut être inscrit au budget de l'Office s'il ne correspond pas à une dépense estimée nécessaire. Aucune dépense ne peut être engagée ni ordonnancée au-delà des crédits autorisés par le budget de l'Office.

Principe d'annualité : Les crédits inscrits au budget sont autorisés pour la durée d'un exercice budgétaire et doivent donc être utilisés au cours de cet exercice. Les engagements sont comptabilisés sur la base des engagements juridiques effectués jusqu'au 31 décembre. Les paiements sont comptabilisés au titre d'un exercice sur la base des paiements exécutés par le comptable au plus tard le 31 décembre de cet exercice.

Principe d'équilibre : Le budget de l'Office doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Principe d'unité de compte : Le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition des comptes en euros. Le taux de conversion entre l'euro et d'autres devises est tiré de la revue mensuelle.

Principe d'universalité : L'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses. Toutes les recettes et les dépenses sont inscrites dans le budget pour leur montant intégral, sans contradiction entre elles.

Principe de spécialité : Les crédits sont affectés à des destinations spécifiques par titres et chapitres; les chapitres sont à leur tour subdivisés en articles et postes.

Principe de bonne gestion financière : Les crédits budgétaires sont utilisés conformément au principe de bonne gestion financière, c'est-à-dire conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités.

Principe de transparence : Le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition des comptes dans le respect du principe de transparence. Le budget et les budgets rectificatifs, tels qu'ils ont été définitivement arrêtés, sont publiés au Journal officiel de l'OCVV dans les deux mois suivant leur adoption.



3. COMPTES BUDGETAIRES

COMPTE DE RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

Description	2010	2009	Variation
Recettes des taxes	11 904 332.00	11 390 680.00	4.5 %
Autres recettes	62 039.48	392 301.46	-84.2%
Total recettes	11 966 371.48	11 782 981.46	1.6%
Dépenses liées au personnel	5 508 664.27	5 176 003.09	6.4 %
Dépenses administratives	1 126 887.72	1 405 649.93	-19.8 %
Dépenses opérationnelles	4 175 118.94	5 275 777.37	-20.8 %
Total des dépenses	10 810 670.93	11 857 429.39	-8.8 %
Résultat budgétaire	1 155 700.55	-74 448.93	
Recettes non budgétaires	156 603.73	274 681.81	
Résultat net pour l'exercice 2010	1 312 304.28	200 233.88	



RECETTES BUDGÉTAIRES

Articles Budget.	Description	Budget après RSB et transferts	Recettes déclarées en 2010	Recettes collectées en 2010	Écart par rapport au budget (%)
1000	Taxes et surtaxes collectées	11 787 000	11 904 332	11 904 332	1 %
3000	Réserve pour déficit	960 000	0	0	-
5000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	12 000	16 499	16 499	37 %
9100	Recettes diverses (recettes financières essentiellement)	188 000	79 012	79 012	-57 %
9300	Programme multibénéficiaires	200 000	-33 471	-33 471	-
	Total	13 147 000	11 966 372	11 966 372	

RAPPORTS BUDGÉTAIRES DÉTAILLÉS

CRÉDITS D'ENGAGEMENTS

Titre	Article	Article description	Budget initial	Révision	Transferts	Budget final	Engagés	%	Annulés
Titre 1	E1100	Personnel	5 000 000	200 000	-3 240.76	5 196 759.24	5 185 211.81	99.8%	11 547.43
	E1200	Formation	80 000	-	240.76	80 240.76	80 240.76	100.0%	-
	E1300	Déplacements	210 000	-	-	210 000.00	210 000.00	100.0%	-
	E1400	Personnel intérimaire	100 000	-90 000	3 000.00	13 000.00	12 904.89	99.3%	95.11
	E1500	Assistance / Soutien	15 000	-	-	15 000.00	12 846.94	85.6%	2 153.06
	E1700	Représentation	17 000	-	-	17 000.00	7 459.87	43.9%	9 540.13
	Total		5 422 000	110 000	-	5 532 000.00	5 508 664.27	99.6%	23 335.73
Titre 2	E2000	Dépenses afférentes aux immeubles	300 000	-	-	300 000.00	239 335.13	79.8%	60 664.87
	E2100	Coûts informatiques	350 000	-	-	350 000.00	286 529.35	81.9%	63 470.65
	E2200	Équipement divers	100 000	-	-	100 000.00	51 512.66	51.5%	48 487.34
	E2300	Administration générale	192 000	-	-	192 000.00	58 989.85	30.7%	133 010.15
	E2400	Courrier et télécommunications	100 000	-	-	100 000.00	80 600.00	80.6%	19 400.00
	E2500	Réunions et avis	300 000	-	-	300 000.00	286 688.13	95.6%	13 311.87
	E2600	Audit et évaluation	145 000	-	-	145 000.00	123 232.60	85.0%	21 767.40
	Total		1 487 000	-	-	1 487 000.00	1 126 887.72	75.8%	360 112.28
Titre 3	E3000	Dépenses d'examen	5 200 000	-	-	5 200 000.00	4 774 661.05	91.8%	425 338.95
	E3200	Achat de Rapports d'examens	288 000	-	-	288 000.00	269 280.00	93.5%	18 720.00
	E3400	Publications	200 000	-	-	200 000.00	143 636.23	71.8%	56 363.77
	E3500	Études	300 000	-	-	300 000.00	35 236.00	11.7%	264 764.00
	E3600	Conseillers spéciaux	40 000	-	-	40 000.00	28 514.85	71.3%	11 485.15
	E3700	Programme multibénéficiaires	300 000	-	-	300 000.00	100 390.05	33.5%	199 609.95
	Total		6 328 000	-	-	6 328 000.00	5 351 718.18	84.6%	976 281.82
Grand Total			13 237 000	110 000	-	13 347 000.00	11 987 270.17	89.8%	1 359 729.83

CRÉDIT DE PAIEMENTS

Titre	Article budget.	Description	Budget paiement initial	Budget révisé	Transferts	Budget final	Exécutés	Execution %	Payé en cours d'exercice	Reporté pour paiement à l'exercice suivant	Annulé (budget inutilisé)
Titre 1	E1100	Personnel	5 000 000	200 000	-3 240.76	5 196 759.24	5 185 211.81	99.8%	5 174 433.67	10 778.14	11 547.43
	E1200	Formation	80 000	0	240.76	80 240.76	80 240.76	100.0%	30 723.26	49 517.50	-
	E1300	Déplacements	210 000	0	-	210 000.00	210 000.00	100.0%	193 980.26	16 019.74	-
	E1400	Personnel intérimaire	100 000	-90 000	3 000.00	13 000.00	12 904.89	99.3%	7 144.86	5 760.03	95.11
	E1500	Assistance / Soutien	15 000	0	-	15 000.00	12 846.94	85.6%	8 133.49	4 713.45	2 153.06
	E1700	Représentation	17 000	0	-	17 000.00	7 459.87	43.9%	5 959.87	1 500.00	9 540.13
	Total				110 000	-	5 532 000.00	5 508 664.27	99.6%	5 420 375.41	88 288.86
Titre 2	E2000	Dépenses afférentes aux immeubles	300 000	0	-	300 000.00	239 335.13	79.8%	178 864.91	60 470.22	60 664.87
	E2100	Coûts informatiques	350 000	0	-	350 000.00	286 529.35	81.9%	247 034.74	39 494.61	63 470.65
	E2200	Équipement divers	100 000	0	-	100 000.00	51 512.66	51.5%	43 966.40	7 546.26	48 487.34
	E2300	Administration générale	192 000	0	-	192 000.00	58 989.85	30.7%	39 453.67	19 536.18	133 010.15
	E2400	Courrier et télécommunications	100 000	0	-	100 000.00	80 600.00	80.6%	69 688.43	10 911.57	19 400.00
	E2500	Réunions et avis	300 000	0	-	300 000.00	286 688.13	95.6%	170 295.96	116 392.17	13 311.87
	E2600	Audit et évaluation	145 000	0	-	145 000.00	123 232.60	85.0%	58 082.60	65 150.00	21 767.40
	Total				0	-	1 487 000.00	1 126 887.72	75.8%	807 386.71	319 501.01
Titre 3	E3000	Dépenses d'examen	5 200 000	0	-	5 200 000.00	3 685 795.43	70.9%	3 685 795.43	-	1 514 204.57
	E3200	Achat de Rapports d'examens	288 000	0	-	288 000.00	207 580.63	72.1%	207 580.63	-	80 419.37
	E3400	Publications	200 000	0	-	200 000.00	123 369.87	61.7%	123 369.87	-	76 630.13
	E3500	Études	200 000	0	-	200 000.00	50 000.00	25.0%	50 000.00	-	150 000.00
	E3600	Conseillers spéciaux	40 000	0	-	40 000.00	8 371.03	20.9%	8 371.03	-	31 628.97
	E3700	Programme multibénéficiaires	200 000	0	-	200 000.00	100 001.98	50.0%	100 001.98	-	99 998.02
	Total			6 128 000	0	-	6 128 000.00	4 175 118.94	68.1%	4 175 118.94	-
Grand Total			13 037 000	110 000	-	13 147 000.00	10 810 670.93	82.2%	10 402 881.06	407 789.87	2 336 329.07

RESULTAT BUDGETAIRE DES CREDITS NON-DIFFERENCIES REPORTE (C8)

Title	Article budget.	Description	Reporté en 2009	Payés en 2010	% Payé	Annulé
Title 1	E1100	Personnel	4 897.61	1 905.80	39%	2 991.81
	E1200	Formation	29 344.00	29 344.00	100%	-
	E1300	Déplacements	5 200.62	2 544.14	49%	2 656.48
	E1400	Interim staff. administrative/technical assistance	-	-	0%	-
	E1500	Assistance / Soutien	5 458.65	5 142.36	94%	316.29
	E1700	Entertainment and representation expenses	1 000.00	-	0%	1 000.00
	Total			45 900.88	38 936.30	85%
Title 2	E2000	Dépenses afférentes aux immeubles	86 188.71	45 816.31	53%	40 372.40
	E2100	Coûts informatiques	102 753.35	100 665.78	98%	2 087.57
	E2200	Équipement divers	12 818.97	5 196.26	41%	7 622.71
	E2300	Administration générale	94 857.45	29 210.12	31%	65 647.33
	E2400	Courrier et avis	29 780.43	10 248.19	34%	19 532.24
	E2500	Réunions et avis	59 883.02	46 394.12	77%	13 488.90
	E2600	Audit et évaluation	56 171.34	55 283.34	98%	888.00
Total			442 453.27	292 814.12	66%	149 639.15
Grand Total			488 354.15	331 750.42	68%	156 603.73

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au total, **6 892 879 EUR** d'engagements sont affectés aux dépenses futures. Ces dépenses de financements futures sont des engagements financiers existants dont la date de soumission du matériel est prévue pour les exercices à venir. Aucun de ces engagements n'est pour le moment constaté dans le passif des comptes financiers de l'OCVV, puisque les demandeurs pourraient encore annuler l'examen avant la date de soumission du matériel. Ils sont toutefois considérés comme des engagements hors bilan.



4. COMPTES FINANCIERS:

BILAN :

			NOTE	2010	2009
Actif	Immobilisations	Actifs incorporels	1	180 246,87	295 072,56
		Actifs corporels	2	4 407 381,59	4 654 931,39
		Investissement à moyen terme	3	6 699 939,12	10 221 744,07
		Immobilisations financières		2 745,00	2 745,00
		Total		11 290 312,58	15 174 493,02
	Actifs circulants	Créance à court terme	4	3 029 032,33	3 006 719,82
		Trésorerie	5	10 170 222,04	5 365 985,86
		Autres créances	6	50 579,54	13 100,15
		Total		13 249 833,91	8 385 805,83
	Total			24 540 146,49	23 560 298,85
Passif	Résultat accumulé	Réserve		12 334 896,11	12 874 299,57
		Bénéfice pour l'exercice	7	967 504,41	(539 403,46)
		Total		13 302 400,52	12 334 896,11
	Réserve de réévaluation	Actifs financiers disponibles à la vente	8	58 430,21	55 692,27
		Total		58 430,21	55 692,27
	Dettes et charges à payer	Charges à payer et recettes reportées	9	11 123 036,02	11 008 204,67
		Dettes courantes	10	46 125,74	119 575,39
		Provision à court terme	11	10 154,00	
		Total		11 179 315,76	11 127 780,06
	Provision à long terme	Provision à long terme		-	41 930,41
Total			-	41 930,41	
Total			24 540 146,49	23 560 298,85	



COMPTE DE RESULTAT ECONOMIQUE

			2010	2009
Opérationnelles	Recettes	Recettes de taxes	11 779 428,85	10 274 489,78
		Recettes provenant du fonctionnement administratif	16 638,36	66 909,25
		Recettes de subventions	72 755,30	59 201,29
		Total	11 868 822,51	10 400 600,32
	Dépenses	Dépenses opérationnelles	(4 078 000,75)	(4 448 134,11)
		Salaires et charges sociales	(5 226 797,14)	(5 069 044,20)
		Frais généraux	(1 298 273,48)	(1 233 074,22)
		Dépréciation d'actifs	(410 399,55)	(319 235,22)
		Total	(11 013 470,92)	(11 069 487,75)
	Result			855 351,59
Autre	Recettes financières	Intérêt	109 823,17	128 220,99
		Recettes financières divers	9 893,61	10 409,37
		Total	119 716,78	138 630,36
	Dépenses financières	Charges bancaires	(7 563,96)	(9 146,39)
		Total	(7 563,96)	(9 146,39)
	Result			112 152,82
Economic outturn for the year			967 504,41	(539 403,46)



CASH FLOW (METHODE INDIRECTE)

Flux de trésorerie des activités ordinaires	2010	2 009
Excédent/(déficit) des activités ordinaires	967 504.41	-539 403.46
Amortissements (immobilisations incorporelles) +	119 995.69	117 142.34
Amortissements (immobilisations corporelles) +	290 403.86	131 447.54
Augmentation/(baisse) des provisions pour risques et charges	-31 776.41	41 930.41
(Augmentation)/baisse des créances à long terme	3 521 804.95	-10 221 744.07
(Augmentation)/ baisse des créances à court terme	-59 641.38	-96 396.23
(Augmentation)/ baisse des créances relatives aux entités communautaires consolidées	-150.52	-
Augmentation/(baisse) des dettes	171 933.64	594 879.56
Augmentation/(baisse) des passifs relatifs aux entités communautaires consolidées	-130 551.94	107 941.80
(Gains)/pertes sur la vente de propriétés, installations et équipements		63 435.03
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles	4 849 522.30	-9 800 767.08
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	-48 024.06	-486 586.15
Bénéfice des immobilisations corporelles et incorporelles	2 737.94	168 260.54
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	-45 286.12	-318 325.61
Augmentation/(baisse) nette de la trésorerie	4 804 236.18	-10 119 092.69
Trésorerie disponible au début de la période	5 365 985.86	15 485 078.55
Trésorerie disponible à la fin de la période	10 170 222.04	5 365 985.86



5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Immobilisations incorporelles 2010

2010		Logiciels informatiques	Incorporelles en cours	Total
Valeurs comptables brutes 01.01.2010	+	599 899.27	-	599 899.27
Acquisitions 2010	+	5 170.00	-	5 170.00
Cessions 2010	-			
Transferts entre rubriques	+/-			
Autre changements	+/-			
Valeurs comptables brutes 31.12.2010		605 069.27	-	605 069.27
Amortissements cumulés 01.01.2010	-	-304 826.71	-	-304 826.71
Amortissement 2010	-	-119 995.69	-	-119 995.69
Reprise sur amortissement	-			
Amortissement sur cessions	+/-			
Moins value	+/-			
Amortissement cumulé 31.12.2010		-424 822.40	-	-424 822.40
Valeurs comptable nettes 31.12.2010		180 246.87	-	180 246.87

2. Immobilisations corporelles 2010

2010		Terrains	Bâtiments	Installations et équipements	Matériel informatique	Actifs en cours	Total
Valeurs comptables brutes 01.01.2010	+	292 220.00	5 135 298.04	352 722.96	342 369.94	-	6 122 610.94
Acquisitions 2010	+			2 698.10	40 155.96	-	42 854.06
Cessions 2010	-						
Valeurs comptables brutes 31.12.2010							
Amortissements cumulés 01.01.2010	-	292 220.00	5 135 298.04	355 421.06	382 525.90	-	6 165 465.00
Amortissement 2010	-						
Reprise sur amortissement	+	-	-976 615.61	-239 565.09	-251 498.85	-	-1 467 679.55
Amortissement sur cessions	+		-205 250.39	-26 386.64	-58 766.83	-	-290 403.86
Amortissement cumulé 31.12.2010		-	-1 181 866.00	-265 951.73	-310 265.68		-1 758 083.41
Valeurs comptable nettes 31.12.2010		292 220.00	3 953 432.04	89 469.33	72 260.22		4 407 381.59

3. Investissement à moyen terme

Description	2010	2009
Dépôts à moyen terme	-	3 300 000.00
Obligations d'Etat	6 699 939.12	6 921 744.07
TOTAL	6 699 939.12	10 221 744.07

4. Créance à court terme 2010

	2010	2009
Clients	2 815 800,84	2 706 271,72
Charges reportées	40 180,43	19 150,19
TVA	173 051,06	281 297,91
Total	3 029 032,33	3 006 719,82

5. Trésorerie 2010

Description	2010	2009
Negotiated deposits and bonds	9 158 355,85	4 105 938,00
Current accounts	936 163,86	1 190 560,32
Imprest account	75 542,56	68 725,30
Cash in hand	159,77	762,24
Total	10 170 222,04	5 365 985,86



6. Autres créances 2010

	2010	2009
Factures à recevoir	50 500,39	12 743,45
Autres créances	79,15	356,70
Total	50 579,54	13 100,15

7. Evolution du capital 2010

	€
Réserve cumulée au 31.12.2009	12 390 588.38
Bénéfice pour l'exercice 2010	967 504.41
Réserve cumulée au 31.12.2010	13 302 400.52

8. Plus value latente 2010

	€
Plus value latente sur immobilisations financières 2009	55 692.27
Ajustement de la plus value latente des immobilisations financières 2010	2 737.94
Plus value latent sur immobilisations financières 2010	58 430.21

Conformément à la règle comptable n°11, une provision pour plus value latente est enregistrée en fin d'année pas le biais de la réserve. Pour 2010, la plus value latente s'élève à € 2 737.94.



9. Charges à payer et recettes reportées 2010

	2010	2009
Recettes reportées	7 218 238,17	7 037 626,02
Factures à recevoir	3 644 302,87	3 650 468,54
Comptes transitoire	94 447,49	70 167,48
Comptes courants demandeurs	88 846,10	105 816,10
Préfinancement reçu	-	106 226,71
Provision pour congés payés	77 201,39	37 899,82
Total	11 123 036,02	11 008 204,67

10. Dettes courantes à payer

	2010	2009
Comptes créditeur divers	30 558,26	91 018,07
Fournisseurs	15 567,48	28 261,11
Charges sociales	-	296,21
Total	46 125,74	119 575,39

11. Provision à court terme

Description	Commentaire	2010	2009
Provision	Provisions pour dettes douteuses	10 154	-
TOTAL		10 154	-



6. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

Conformément au règlement financier (CE, Euratom) n°1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002, modifié par les règlements (CE, Euratom) n° 1995/2006 du Conseil du 13 décembre 2006 et (CE) n° 1525/2007 du 17 décembre 2007, les états financiers de l'OCVV² pour l'exercice 2010 sont établis sur la base des règles comptables communautaires, qui adaptent les normes comptables internationales pour le secteur public (et, dans certains cas, les normes internationales d'information financière) à l'environnement spécifique des Communautés³, tandis que les «Rapports sur l'exécution du budget» continuent d'être fondés essentiellement sur les mouvements de trésorerie.

Les comptes sont préparés pour l'exercice budgétaire qui débute le 1^{er} janvier 2010 et s'achève le 31 décembre 2010.

PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie d'une entité, utiles à un large éventail d'utilisateurs. Dans le cas de l'OCVV, les objectifs sont plus spécifiquement de procurer des informations servant à la prise de décisions et de rendre des comptes quant à l'utilisation des ressources placées sous sa responsabilité.

Conformément à l'article 124 du règlement financier, l'OCVV applique les principes comptables suivants pour établir les états financiers:

- la continuité des activités,
- la prudence,
- la permanence des méthodes comptables,
- la comparabilité des informations,
- l'importance relative,
- la non-compensation,
- la prééminence du fond sur la forme,
- la comptabilité d'exercice.

² Les états financiers se composent du bilan, du compte de résultat économique, du tableau des flux de trésorerie, de l'état de l'évolution de l'actif net et des notes annexes.

³ Les règles comptables adoptées s'inspirent des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) publiées par l'IFAC (International Federation of Accountants) ou, à défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).



BILAN

Immobilisations incorporelles

Les licences de logiciels informatiques sont inscrites à l'actif du bilan sur la base de leur coût, diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée, soit quatre ans.

Immobilisations corporelles (propriétés, installations et outillage)

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend toute dépense directement imputable à l'acquisition d'une immobilisation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'agence et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat économique de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis, leur durée de vie étant considérée comme illimitée. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties, puisqu'elles ne sont pas encore disponibles pour utilisation. L'amortissement des autres actifs est calculé selon la méthode linéaire, de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée de vie utile estimée, comme suit:

Taux d'amortissement:

Type de biens	Taux d'amortissement linéaire
Immeubles	4 %
Mobilier	12.5 %
Autres installations et accessoires	25 %
Matériel de transport	25 %
Matériel informatique	33 %

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession diminué des frais de cession à la valeur comptable du bien. Elles sont portées au compte de résultat économique.



Actifs financiers à moyen terme

L'office investit une partie de ses réserves disponibles dans des portefeuilles d'obligation d'Etat. Ces portefeuilles, divisés en unités qui sont cotés chaque jour, sont « Disponible-à-vendre » et sont de sorte que l'évaluation de leur valeur soit prise directement à l'équité dans le bilan en accord avec la règle de comptabilité numéro 11 de la Commission Européenne. La reconnaissance d'un gain ou d'une perte aura lieu lors de la vente (partielle ou totale) du portefeuille.

Pour les actifs tenus-à-maturité (dépôts négociés avec une date d'expiration supérieure à un an), les intérêts sont enregistrés sur une base d'accroissement.

Pertes de valeurs sur actifs non financiers

Les actifs qui ont une durée d'utilité indéfinie ne font pas l'objet d'un amortissement et subissent chaque année un test de dépréciation. Les actifs faisant l'objet d'un amortissement sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif diminuée des frais de vente et de sa valeur d'utilité.

Créances

Les créances sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que l'OCVV ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable, à savoir la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, calculée sur la base du taux d'intérêt proposé par le marché à des emprunteurs similaires. La dépréciation est constatée dans le compte de résultat économique.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont définies comme des actifs courants. Elles comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides.

Obligations au titre du régime de pension

Les obligations au titre du régime de pension de l'OCVV sont administrées par et comptabilisées en passif dans les comptes des Communautés européennes qui gèrent un régime de pension à prestations définies. Les régimes de pension à prestations définies fixent généralement le montant des prestations dont un membre du personnel bénéficiera une fois à la retraite. Ce montant dépend en général d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et la rémunération.



Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'OCVV supporte une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette dernière peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures.



Comptes créditeurs

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'OCVV et acceptés par celui-ci.

Charges à payer/produits à recevoir et charges et produits à reporter

Un élément essentiel de la comptabilité d'exercice consiste à veiller à ce que les transactions soient comptabilisées sur la période comptable à laquelle elles se rapportent. C'est ce qu'on appelle la coupure, ou la séparation, des exercices.

À cet égard, l'OCVV applique les règles comptables des Communautés européennes. Dans le cadre des règles comptables des Communautés européennes, les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission, qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image fidèle de la situation.

Les produits sont également comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rattachent.

Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu (ou que les biens n'ont pas encore été livrés), le produit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant.

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE

Produits

Le produit de la vente de biens est comptabilisé lorsque les risques et avantages ont été transférés à l'acheteur. En ce qui concerne l'OCVV, il s'agit du moment où l'agence émet une facture ou un ordre de recouvrement.

Produits et charges d'intérêt

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat économique de l'exercice pertinent.

Dépenses

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que des achats de biens ou de services sont comptabilisées lorsque les fournitures sont livrées/les services sont fournis et accepté(e)s par l'OCVV. Elles sont évaluées au coût de facturation initial.

